# L'INTENDANT CLAUDE BOUCHER

ET

# L'ADMINISTRATION DE LA GÉNÉRALITÉ DE BORDEAUX

DE 1720 A 1743

PAR

Louis DESGRAVES

SOURCES BIBLIOGRAPHIE

## INTRODUCTION

BIOGRAPHIE DE CLAUDE BOUCHER.

Claude Boucher, petit-fils de Guillaume Boucher et fils de Nicolas-René Boucher, conseiller notaire et secrétaire du roi, naquit à Paris le 22 septembre 1673; il fut reçu conseiller à la Cour des Aides de Paris le 6 janvier 1693. Par son mariage avec Anne Petit de Passy (10 mai 1701), il devint le beaufrère de Claude Le Blanc, qui le fit nommer intendant d'Auvergne (1717), puis de Bordeaux, où il arriva le 12 octobre 1720. Boucher se retire à Paris en 1743.

## CHAPITRE PREMIER

LA GÉNÉRALITÉ DE BORDEAUX.

Limites et étendue. — Situation géographique. Précisions

sur les limites de la généralité. De 1719 à 1725, elle dépend du secrétaire d'État chargé de la R. P. R. et de 1725 à 1743, du secrétaire d'État des Affaires étrangères.

Population et statistique. — Le mémoire rédigé en 1698 pour l'instruction du duc de Bourgogne indique 42,000 ou 43,000 habitants pour Bordeaux. En 1724, Boucher procède à un recensement approximatif qu'il renouvelle les années suivantes. La population de la généralité comptait entre 1,493,304 (Vauban) et 1,582,952 habitants (abbé Bellet).

### CHAPITRE II

LES BUREAUX DE L'INTENDANCE ET LES SUBDÉLÉGUÉS.

Bureaux de l'intendance. — Quatre secrétaires et commis chargés de l'élaboration des ordonnances et de la correspondance.

Les subdélégués de l'intendance et les subdélégations. — Rôle important des subdélégués dans l'administration de la généralité à partir de 1704; l'édit d'avril 1704 crée dix-sept charges de subdélégués; application de cet édit entre 1704 et 1707; ses conséquences financières et administratives (la stabilité des subdélégués est renforcée); délimitation de l'étendue de la subdélégation avec désignation précise du siège du subdélégué (une même subdélégation peut correspondre à deux ou même trois élections). Suppression des offices de subdélégués (édit d'août 1715). La plupart des subdélégués sont en même temps des officiers royaux (avocats ou procureurs du roi, par exemple). Fonctions de subdélégués. Les greffiers des subdélégués.

#### CHAPITRE III

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

Droit d'entrer dans tous les sièges royaux de la généralité, même le Parlement, et de les présider; rivalité administrative et judiciaire entre intendant et Parlement. Boucher pourra juger les causes dont la connaissance lui est attribuée par un arrêt du Conseil, dit arrêt d'attribution, qui limite sa compétence à un cas particulier ou l'étend à toute une série de faits.

#### CHAPITRE IV

#### L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

Origines et limites des élections. — Variation du nombre des élections de la généralité de Bordeaux aux xvII<sup>e</sup> et xvIII<sup>e</sup> siècles; de 1720 à 1743, cinq élections, divisées en juridictions; trois sont de taille personnelle : Périgueux (créée entre 1461 et 1500), Bordeaux (entre 1523 et 1571), Sarlat (entre 1586 et 1636); deux de taille réelle (Agen et Condom).

La taille. — Le rôle de l'intendant devient prépondérant; il limite les abus dans la répartition (collecteurs des paroisses), dans l'octroi des privilèges (noblesse et clergé) et dans la perception. — Le mémoire du contrôleur général Orry (février 1732) et l'arrêt du Conseil du 7 juillet 1733 instituent la taille proportionnelle basée sur l'estimation exacte des différentes sources de revenus du contribuable. Boucher en fait l'essai sur quelques paroisses. — Orry veut remédier aux abus de la répartition en soumettant la taille à un tarif. Boucher estime indispensable d'en terminer avec la taille proportionnelle avant de procéder au tarif; demiéchec du tarif (incompétence des collecteurs, difficulté de connaître exactement les possibilités des contribuables).

Capitation. — La capitation devient un accessoire de la taille; assiette difficile dans les villes non taillables comme Bordeaux. En 1740, Orry reproche vivement à Boucher sa négligence dans ce domaine. Boucher s'efforce de lui donner satisfaction.

Cinquantième et dixième. — Le cinquantième, impôt en nature institué pour douze ans par la déclaration du 5 juin 1725, se heurte à l'hostilité de la Cour des Aides (remontrances du 14 juillet), du Parlement de Bordeaux (remontrances du 17 juillet) et des privilégiés. Ordonnances de Boucher pour le percevoir sur les vivres et les revenus des maisons. Suppression en 1726. De 1733 à 1741, Boucher fait du dixième un simple supplément de la taille pour remédier aux difficultés (déclarations inexactes et manque de personnel qualifié).

#### CHAPITRE V

#### LA POLICE PROPREMENT DITE.

Surveillance des étrangers. — Le commerce maritime attire à Bordeaux un grand nombre d'étrangers représentés par un consul; Boucher institue, en 1723, un contrôle des étrangers.

Police des mœurs. Surveillance des jeux et des théâtres. — En 1736, Boucher réclame une répression sévère des abus causés par le jeu; il surveille les troupes de comédiens.

Police des livres. — L'arrêt du 31 mars 1739 réduit le nombre des imprimeurs de la généralité; Boucher surveille la réception et la prestation de serment des imprimeurs. Boucher combat l'entrée à Bordeaux des livres prohibés.

Incendies. — Mesures prises par Boucher et les jurats dans la lutte contre les incendies.

#### CHAPITRE VI

#### LE SERVICE DES ARMÉES ET LA MILICE.

Service des armées. — Rôle de Boucher dans la répartition de l'ustensile (682,810 livres pour la cavalerie en 1735), le logement des troupes (imposition annuelle au marc la livre de la taille : 344,393 livres en 1723).

La milice. — Réorganisée par l'ordonnance du 25 février 1726; en 1735, sept bataillons dans la généralité. Boucher répartit les miliciens et réprime les abus de la levée.

#### CHAPITRE VII

LA RÉCEPTION DES PERSONNAGES OFFICIELS.

Ambassadeurs. — Mehemet-Effendi (février 1721); Saint-Simon (6 mai 1721); le maréchal de Tessé (1724); le prince et la princesse de Conti (1730).

Princesses françaises et espagnoles. — Mile de Montpensier (décembre 1721) et l'infante Marie-Anne-Victoire (janvier 1722); Mile de Beaujolais (décembre 1722). Retour de l'infante en Espagne (avril 1725). Louise-Élisabeth de France, fiancée à l'infant don Philippe (1739).

#### CHAPITRE VIII

LA SURVEILLANCE DES COMMUNAUTÉS.

Jurade bordelaise. — Boucher surveille les élections des jurats qui ont lieu le 1<sup>er</sup> août. Boucher transmet au roi la liste des élus sur laquelle le roi choisit trois jurats et est chargé par ordonnance de les faire reconnaître en cette qualité. Il apaise les différends entre les jurats et les autres autorités. Il surveille les finances municipales : affaire de la prolongation du bail des fermes en faveur du sieur Marquet (1735).

Surveillance des communautés autres que Bordeaux. — Un arrêt du 6 octobre 1721 accorde à Boucher, pour deux ans, le droit de nomination des consuls ou jurats des villes ou communautés pour mettre fin aux cabales. Boucher intervient à Périgueux (1723 et 1729), Agen (1728 et 1730), Blaye (1740), Marmande (1741). — Liquidation des dettes des communautés : surveillance des dépenses ; permission nécessaire de Boucher pour intenter une action en justice.

#### CHAPITRE IX

L'AGRICULTURE.

Situation agricole de la Guyenne. - Importance de la pro-

priété sur qui pèsent de lourdes charges; faute de maind'œuvre et d'argent, une grande partie des terres reste inculte. Trop de vin et pas assez de blé.

Vignes. — Boucher combat la culture extensive de la vigne et s'efforce de lui substituer celle des céréales; sur sa demande, l'arrêt du 9 février 1725 interdit les nouvelles plantations de vignes en Guyenne. Conflit Boucher-Montesquieu. Les mesures préconisées par Boucher, et qu'il applique avec rigueur, ne donnent pas les résultats escomptés (importance du commerce des vins; résistance des propriétaires).

Culture du tabac. — La suppression de cette culture donne lieu à des incidents dans le vicomté de Turenne (1724).

Bétail et épizooties. — Importance du cheptel de l'Agenais et du Périgord décimé par les épizooties en 1729-1732 et 1736. Mesures prises par Boucher.

Haras. — L'établissement des haras du Médoc (1720-1723) et du Périgord (1724-1725) est l'œuvre personnelle de Boucher. Privilèges des gardes-étalons.

Plantations d'arbres et pépinières. — Application de l'édit du 3 mai 1720 ordonnant la plantation des arbres le long des grands chemins. Création de pépinières (treize en 1724, réduites à sept en 1737) et de six prés à l'ail par l'administration; entretien consié à des entrepreneurs. Introduction de la culture du mûrier blanc.

#### CHAPITRE X

#### LES MANUFACTURES ET L'INDUSTRIE.

Boucher dirige l'activité industrielle de la généralité. Il correspond avec le pouvoir central (intendant du commerce) et reçoit le serment de l'inspecteur des manufactures (Huré de la Chapelle, 1720-1722; Collet, 1722-1732; Delan, 1732-1736, et Lemarchand, 1736-1750), qui a dans son ressort les généralités de Bordeaux, d'Auch et de Béarn. Idées protectionnistes de Boucher.

Raffineries. — Les sucres importés des colonies françaises d'Amérique sont raffinés à Bordeaux. Règlement en 1724. La concurrence des raffineries des colonies françaises, de Beaucaire et de Sète amène le déclin de la production bordelaise (quinze usines en 1737).

Industrie textile. — Quelques petites fabriques locales. Boucher applique les règlements interdisant l'introduction des étoffes étrangères.

Faïenceries et verreries. — Jacques Faustin crée le premier atelier de faïencerie (1709) et s'associe (1714) avec Jacques Hustin. Fabrication de bouteilles dans les verreries de Balthazar Fauberg établies à Bourg-sur-Gironde (1728).

Papeteries. — Pas de manufactures, mais des moulins à papier appartenant à des particuliers (Périgord). Stricte réglementation (arrêt du 27 juillet 1739).

Manufactures secondaires. — Tanneries (enquête de Boucher, 1741). Teintureries et manufactures de savon.

Ouvriers et corps de métiers. — Boucher transmet à l'intendant de commerce les statuts des corps de métiers pour les faire homologuer.

#### CHAPITRE XI

#### LE COMMERCE.

Liquidation du système de Law et opération sur les monnaies. — Boucher applique le visa aux effets provenant du système de Law et est commis par arrêt du Conseil pour en faire l'estimation. Disproportion trop grande entre la valeur intrinsèque et la valeur nominale des monnaies. Dodun diminue les espèces pour faire baisser le coût de la vie (1724); institution d'un maximum des prix (Libourne). En 1726, 1731 et 1734, crise du numéraire; Boucher hostile au voiturage de l'argent à Paris.

Organismes du commerce. — Boucher modifie le mode de nomination des directeurs de la Chambre de commerce et

des consuls (1732). Quant au député au Conseil du commerce, choisi par les négociants bordelais, Boucher, en 1726, modifie le mode d'élection : le gouvernement choisit le député entre trois candidats élus par les négociants.

Foires de Bordeaux. — Elles sont franches et ont lieu les 1er-16 mars et 16-31 octobre à la Bourse et dans les rues avoisinantes. Sur l'avis de Boucher, les foires d'octobre 1721 et de mars 1722 sont supprimées, mais les privilèges des négociants bordelais sauvegardés. Mémoires de Delan (1735) et de Lemarchand (1738).

Commerce des grains et approvisionnement de Bordeaux. — Déficience des récoltes en grains de la généralité. Importation par mer; mesures prises par Boucher en 1724 (il évite la famine), 1728 et 1739.

Commerce et privilèges des vins de Bordeaux. — Les vins du Languedoc et du Haut-Pays n'étaient admis à Bordeaux que du 12 novembre au 1<sup>er</sup> mai. Boucher penche dans le sens d'une interprétation rigoureuse des privilèges; deux arrêts (10 mai 1741) pris sur l'initiative de Boucher réglementent la descente des vins à Bordeaux.

Le commerce avec les colonies françaises. — Boucher favorise le transport aux colonies des produits d'origine française; importance grandissante des importations et des exportations.

Commerce avec l'étranger. — Strictement réglementé. Hollande, Angleterre, villes hanséatiques et pays du Nord.

#### CHAPITRE XII

#### LES TRAVAUX PUBLICS.

Le premier des intendants bâtisseurs de Bordeaux, Boucher ne se contente pas d'embellir cette ville; il aménagea aussi les routes et les rivières en se laissant guider beaucoup plus par les circonstances que par un plan d'ensemble.

Crédits et main-d'œuvre. — Crédits insuffisants (70,000 livres

en 1721) et disproportionnés avec les sommes levées sur la généralité au titre des travaux publics (149,166 livres en 1722). Boucher réclame sans cesse une augmentation et a recours à l'imposition (Chemin royal de Langoiran en 1723). Les corvées introduites par Boucher (ordonnance du 13 juin 1736), suspendues en 1739, rétablies en 1740, se heurtent à l'opposition des corvéables.

Routes. — Entretien et réparation des routes Bordeaux-Paris (route des charrois par Blaye et route des postes par Saint-André-de-Cubzac), Bordeaux-Toulouse, Bordeaux-Bayonne (routes des grandes landes et des petites landes), Bordeaux-Limoges par Périgueux, le chemin royal de Langoiran, la route du Médoc.

Rivières. — Leur rôle essentiel dans le commerce de la généralité. Boucher dirige le personnel des ponts et chaussées ; travaux sur la Garonne, la Dordogne, le Lot, la Baïse, l'Isle ; réparation des ponts.

Adduction d'eau à Bordeaux. — Bouchet et Gabriel amènent à Bordeaux l'eau provenant des sources de Mérignac (1732). Travaux exécutés à la fontaine Saint-Projet (1738-1740), à la Font de l'Or, à la fontaine du Château-Trompette.

Réparations de la tour de Cordouan. — Inspection rattachée à la généralité de Bordeaux (1721); Boucher fait réparer la tour en 1721; en 1726, il en fait rehausser la lanterne.

#### CHAPITRE XIII

LA PLACE ROYALE ET LES EMBELLISSEMENTS DE BORDEAUX.

Témoignage de Jean-Jacques Bel sur les projets de Boucher, qui comprit la nécessité de transformer la cité médiévale qu'était encore Bordeaux en une ville moderne, mais dut modérer ses ambitions.

Place royale. — En 1726, Boucher, reprenant des projets antérieurs, propose aux jurats la construction d'un quai pour

y élever la statue équestre du roi. Délibération des jurats du 2 janvier 1728. Projet d'Héricé. Arrêt du 12 juin 1728. Opposition du Parlement en la personne de son député à Paris, Jean-Jacques Bel. L'arrivée de Gabriel à Bordeaux (mai 1729) met fin à cette opposition; les trois projets de Gabriel. L'arrêt du 7 février 1730 permet la mise en train des travaux. Dès 1726, Boucher présente le projet de construction d'un hôtel des Fermes comme utile au commerce bordelais. Plans de Gabriel du 9 juillet 1729; l'hostilité du Perlement en retarde la réalisation; nouveau plan de Gabriel du 22 mars 1733. L'arrêt du 12 mai 1733 autorise la construction qui se poursuit jusqu'en 1740. L'idée d'affecter à la Bourse le pavillon faisant pendant à celui de l'hôtel des Fermes naît à mesure que s'élève celui-ci. Plans de Gabriel du 21 octobre 1739 et de juin 1740; devis du 17 février 1741 et arrêt du 9 mai 1742. La place Royale est construite pour accompagner la statue du roi (délibération des jurats du 2 janvier 1728). Devis de Gabriel du 20 juillet 1729 (132,897 livres), difficultés de Gabriel avec le sculpteur Coustou, remplacé par J.-B. Lemoine (1730). Le 8 août 1733, cérémonie officielle de la pose des médailles dans le piédestal de la statue. Maquette terminée en 1735; difficultés de la fonte de la statue, son inauguration le 19 août 1743. Boucher complète l'œuvre de la place Royale par l'ébauche de la « façade » et par la construction de trois nouvelles portes (Saint-Pierre, Chai-des-Farines et Cour des Aides).

Autres réalisations de Boucher. — Projets d'allées allant de la porte du Chapeau-Rouge à la porte Saint-Germain (troisième projet de Gabriel en 1729). Le chemin de Paludate: le premier projet est de 1731; Boucher doit triompher de multiples difficultés avant de commencer les travaux (1737). Pavage des rues de Bordeaux.

# CHAPITRE XIV

LES CULTES.

Église catholique. — L'application de la bulle Unigenitus

ne donne lieu à aucun incident marquant dans la généralité de Bordeaux. Boucher fournit des renseignements statistiques sur les communautés religieuses.

Protestants. — La déclaration de 1724 est appliquée avec modération par Boucher, qui surveille l'instruction des nouveaux convertis.

Juifs. — Deux catégories de Juifs à Bordeaux : les Portugais et les Avignonnais. Les plaintes des négociants conduisent Boucher à demander l'expulsion des Juifs de Bordeaux, mais il agit avec modération.

# CHAPITRE XV

# LA SANTÉ PUBLIQUE.

Médecine et assistance publique. — Conditions sanitaires déplorables surtout dans les campagnes. Boucher s'efforce d'améliorer l'assistance aux enfants trouvés.

Lutte contre les épidémies. — Pour éviter l'introduction à Bordeaux de la peste de Marseille (1720), Boucher institue la garde aux portes de la ville, crée une chaloupe de santé à Pauillac, fait supprimer les foires d'octobre 1721 et de mars 1722. Mesures prises en 1726 (peste de Lisbonne).

#### CHAPITRE XVI

L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET LA VIE INTELLECTUELLE.

Instruction publique. — Attitude de Boucher à l'égard des privilèges des étudiants bordelais et incidents auxquels leur usage donne lieu; son intervention dans la nomination des professeurs du collège de Guyenne et du collège des Jésuites; son action conciliatrice à la Faculté de médecine. Dans les campagnes, les communautés demandent à Boucher la permission de s'imposer pour établir des régents.

Vie intellectuelle. — Rôle de l'Académie de Bordeaux et de Montesquieu ; apparition de la franc-maçonnerie.

#### CHAPITRE XVII

LE DÉPART DE BOUCHER EN 1743.

Analyse des motifs de la retraite de Boucher. Correspondance échangée entre Boucher et Tourny, son successeur. Boucher quitte Bordeaux en septembre 1743, se retire à Paris, où il meurt en 1752.

Conclusion sur le rôle de Boucher et la valeur de son œuvre.

# APPENDICE ET NOTES BIOGRAPHIQUES SUR LES SUBDÉLÉGUÉS PIÈCES JUSTIFICATIVES CARTES

TABLE DES NOMS DE PERSONNES ET DES NOMS DE LIEUX